



Fidelity Investments Canada s.r.i. annonce la fermeture de fonds pour simplifier son offre

TORONTO, le 31 mars 2026 – Fidelity Investments Canada s.r.i. (Fidelity) a annoncé aujourd'hui son intention de procéder aux dissolutions ci-dessous le 24 juillet 2026 (la « date de prise d'effet ») ou vers cette date, sous réserve de l'approbation des porteurs et porteuses de titres en ce qui a trait aux fonds de catégorie société.

Dans le cadre de ses activités, Fidelity procède régulièrement à l'évaluation de ses fonds dans le but de simplifier son offre. Les dissolutions proposées permettront de rationaliser la gamme de fonds afin d'en faciliter l'utilisation pour le public investisseur.

Dissolutions de fonds proposées

- FNB Fidelity Revenu mensuel canadien élevé (FCMI)
- Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel canadien élevé
- FNB Fidelity Revenu mensuel mondial élevé (FCGI)
- Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel mondial élevé
- Fonds Fidelity Leaders à long terme – Devises neutres
- Fonds Fidelity Leaders à long terme

Les personnes qui investissent dans les fonds dissous recevront un avis de dissolution au moins 60 jours avant la date de prise d'effet. À la demande de Fidelity, les fonds dissous seront retirés de la Bourse de Toronto à la fermeture des bureaux le 24 juillet 2026 ou vers cette date. De plus, les fonds dissous seront généralement fermés aux nouveaux achats à partir de nouveaux comptes à compter d'aujourd'hui.

Les porteurs et porteuses de titres pourront échanger leurs titres pour ceux d'autres fonds communs de placement de Fidelity ou en demander le rachat avant la date de prise d'effet, conformément aux procédures et exigences énoncées dans les prospectus pertinents.

Dissolutions proposées de fonds de catégorie société

- Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}
- Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation

Les dissolutions proposées de la Catégorie Fidelity Précurseurs et de la Catégorie Fidelity Précurseurs – Automatisation sont assujetties à l’approbation des porteurs et porteuses de titres en vertu des lois applicables visant les sociétés. À cet effet, une assemblée virtuelle aura lieu le 25 juillet 2026 ou vers cette date au cours de laquelle les porteurs et porteuses de titres seront appelés à approuver certaines modifications aux statuts de La Société de Structure de Capitaux Fidelity en ce qui a trait à l’annulation et au rachat des actions des fonds de catégorie société visés par les dissolutions proposées. Plus de renseignements sur ces dissolutions seront envoyés aux porteurs et porteuses de titres concernés avant l’assemblée.

Les personnes qui ont investi dans la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} et la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation auront la possibilité de transférer leurs titres dans d’autres fonds communs de placement de Fidelity ou d’en demander le rachat avant la date de prise d’effet. De plus, ces fonds de catégorie société seront généralement fermés aux nouveaux achats à partir de nouveaux comptes à compter d’aujourd’hui.

Fidelity invite toute personne qui détient les fonds dissous à en discuter avec son conseiller ou sa conseillère et à examiner les options à sa disposition.

À propos de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Chez Fidelity Investments Canada, notre mission consiste à aider notre clientèle à se bâtir un meilleur avenir. Notre entreprise diversifiée offre des services aux conseillers et conseillères en placements, aux sociétés de gestion de patrimoine, aux employeurs, aux institutions et aux particuliers. À mesure que le marché évolue, nous innovons constamment et offrons à notre clientèle divers produits et services en matière de placements, de gestion de patrimoine et de solutions technologiques, soutenus par les capacités d’envergure mondiale de Fidelity. À titre de société privée dont les actifs sous gestion s’élèvent à 363 milliards de dollars (au 18 mars 2026), Fidelity Investments Canada est déterminée à aider sa clientèle diversifiée à atteindre ses objectifs à long terme. Les fonds Fidelity sont offerts par l’intermédiaire de conseillers et conseillères en placements et de plateformes de courtage en ligne.

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un fonds négocié en bourse (FNB) peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, ce qui pourrait entraîner des gains ou des pertes. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Chris Pepper

Vice-président, Affaires de la société

Fidelity Investments Canada s.r.l.

Téléphone : 416 307-5388

Cellulaire : 416 795-7762

Courriel : chris.pepper@fidelity.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux @FidelityCanada.



www.fidelity.ca/fr

Écoutez les DialoguesFidelity sur [Apple](#) ou [Spotify](#).